



Syndicat Mixte Départemental  
d'Assainissement Non Collectif  
9 avenue Pierre Blanck  
ZI La Voivre  
88000 EPINAL  
Tél. : 03.29.35.57.93  
Fax. : 03.29.35.31.12  
Email : sdanc@wanadoo.fr

## Contrôle périodique de l'assainissement non collectif

### Compte rendu de visite

Id abonné : 122222  
Propriétaire : COMMUNE DE CHARMES

Page 1 / 7



SERVICE DE CONTROLE  
DE L'ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF

B.P.24  
88480 ETIVAL-CLAIREFONTAINE  
Tél : 03 29 41 16 05  
Email : contactv2ec@valterra.fr

#### Informations générales:

Adresse de l'immeuble contrôlé :  
**20 rue de l'Ecluse**  
**88130 CHARMES**

Coordonnées du propriétaire : **COMMUNE DE CHARMES**  
Place Henri Breton  
88130 CHARMES  
FRANCE

Diagnostic réalisé en date du : 15/03/2019  
En présence de : M. HAUPERT et M. BEHRA  
Compte rendu édité le : 02/04/2019

Référence abonné : 122222  
Technicien : Mathieu BOURGEOIS  
Date de mise en place du système : inconnue

#### Conclusions du diagnostic:

Le présent diagnostic a été réalisé conformément à la réglementation en vigueur sur la base des éléments visibles et selon les informations fournies par le propriétaire ou son représentant.

#### • Comparaison à la réglementation en vigueur au moment du diagnostic :

respecte la réglementation actuelle       ne respecte pas la réglementation actuelle

Détail des points ne respectant pas la réglementation en vigueur au moment du diagnostic :

**Absence de système de traitement après les ouvrages de prétraitement, le filtre bactérien percolateur n'étant pas considéré comme un dispositif de traitement.**

**Une partie des eaux pluviales semble passer par le système d'assainissement.**

**La hauteur de boues dans la fosse toutes eaux est supérieure à 50 % de la hauteur utile.**

#### • Evaluation de l'impact sanitaire et environnemental :

**NON CONFORME, Danger pour la santé des personnes**

Cette évaluation est basée sur l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif. Le détail aboutissant à cette conclusion apparaît en annexe du présent compte-rendu.

#### • Obligation de mise en conformité de l'installation :

Travaux à réaliser dans les meilleurs délais       Travaux obligatoires sous 4 ans       Travaux obligatoires dans l'année par l'acquéreur en cas de vente       Recommandations       Pas de travaux

Aménagements ou modifications obligatoires à apporter à l'installation :

**Prouver que le système d'assainissement permet d'atteindre les rendements et qualités de rejet imposées par l'Arrêté du 24 août 2017 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2kg/j de DBO5, ou mettre en place un dispositif permettant de respecter ces niveaux de rejet.**  
**Séparer les eaux pluviales des eaux usées.**

Recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation :

**Faire une vidange de la fosse toutes eaux.**

#### • Périodicité du contrôle de fonctionnement et d'entretien : 4 ans

**Important :** avant la réalisation des travaux, le propriétaire devra soumettre le projet au SDANC en déposant un dossier accompagné d'une étude préalable à la parcelle dans laquelle le bureau d'études retenu aura défini avec précision la nature des travaux à réaliser en fonction des contraintes liées à l'immeuble et à la parcelle.



Syndicat Mixte Départemental  
d'Assainissement Non Collectif  
9 avenue Pierre Blanck  
ZI La Voivre  
88000 EPINAL  
Tél. : 03.29.35.57.93  
Fax. : 03.29.35.31.12  
Email : sdanc@wanadoo.fr

## Contrôle périodique de l'assainissement non collectif

### Compte rendu de visite

Id abonné : 122222  
Propriétaire : COMMUNE DE CHARMES

Page 2 / 7



SERVICE DE CONTROLE  
DE L'ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF

B.P.24  
88480 ETIVAL-CLAIREFONTAINE  
Tél : 03 29 41 16 05  
Email : contactv2ec@valterra.fr

#### Principales caractéristiques de l'immeuble / parcelle concernés:

Zonage d'assainissement : Pas d'information

Zone inondable (définie dans un Plan de Prévention des Risques Inondations) : non

Le dispositif dessert : 1 camping

Si plusieurs logements y-a-t-il plusieurs propriétaires :

Si propriétaires différents existe-t-il un syndic :

Si oui, l'assainissement est-il précisé dans le règlement de la copropriété :

Si non, nom, coordonnées et références de dossier des autres propriétaires concernés :

Nombre d'équivalents habitants calculés selon les caractéristiques d'accueil des bâtiments : > 20 EH

#### Description détaillée du dispositif:

##### CRITERES D'EVALUATION

Evaluation du risque sanitaire	Absence d'installation ?	Non
	Elément probant confirmant l'existence d'un ANC ?	Oui
	Contact possible avec les eaux prétraitées ?	Oui
	Risque de transmission de maladie par vecteur (moustiques) ?	Non
	Nuisances olfactives ?	Non
<b>Remarques :</b>		

##### CRITERES D'EVALUATION

Evaluation du risque de sécurité physique	Défaut de structure ?	Non
	Défaut de fermeture ?	Non
	Problème de résistance structurelle ?	Non
<b>Remarques :</b>		

##### CRITERES D'EVALUATION

Evaluation du risque pour la santé des personnes	Puits ou ouvrage situé dans les 35m de l'installation ?	Non
	Puits ou ouvrage déclaré en mairie situé dans les 35m de l'installation ?	Non
<b>Remarques :</b>		

##### CRITERES D'EVALUATION

Zone à enjeu sanitaire ou environnemental	Périmètre de protection rapprochée de captage public ou éloignée avec des prescriptions pour l'assainissement non collectif ?	Non
	Zone à proximité d'une baignade où les ANC sont identifiés comme polluants ?	Non
	Zone définie par arrêté du maire ou du préfet, dans laquelle l'ANC a un impact sanitaire sur un usage sensible (pisciculture, cressiculture, pêche, baignade, activités nautiques) ?	Non
	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux démontrant l'impact de l'ANC sur l'usage aval ou le milieu ?	Non
	<b>Remarques :</b>	



Syndicat Mixte Départemental  
d'Assainissement Non Collectif  
9 avenue Pierre Blanck  
ZI La Voivre  
88000 EPINAL  
Tél. : 03.29.35.57.93  
Fax. : 03.29.35.31.12  
Email : sdanc@wanadoo.fr

## Contrôle périodique de l'assainissement non collectif

### Compte rendu de visite



SERVICE DE CONTROLE  
DE L'ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF

B.P.24  
88480 ETIVAL-CLAIREFONTAINE  
Tél : 03 29 41 16 05  
Email : contactv2ec@valterra.fr

Id abonné : 122222

Page 3 / 7

Propriétaire : COMMUNE DE CHARMES

#### COLLECTE

	Centralisation de l'ensemble des eaux usées ?	Non
	Présence d'un regard collecteur ?	Non
	Eaux pluviales raccordées sur des ouvrages d'assainissement non collectif ?	Oui
	Destination des eaux pluviales ?	Exutoire superficiel

**Remarques : Une partie des eaux pluviales semble passer par le filtre bactérien percolateur.**

#### POSTE DE REFOULEMENT

	Nature des effluents refoulés ?	Bruts
	Accessible ?	Oui
	Tampon affleurant ?	Oui
	Etat ?	Bon
	Ouvrage étanche ?	Oui
	Fonctionnement ?	En service
	Raccordement électrique effectué ?	Oui

**Remarques :**

#### PRETRAITEMENT

	Matériau	Plastique
	Accessible ?	Oui
	Tampon affleurant ?	Oui
	Présence de documents de mise en œuvre ?	Non
	Etat ?	Moyen
	Présence d'une cloison séparatrice ou un coude plongeant en entrée ?	Oui
	Présence d'une cloison séparatrice ou un coude plongeant en sortie ?	Oui

**Remarques :**



Syndicat Mixte Départemental  
d'Assainissement Non Collectif  
9 avenue Pierre Blanck  
ZI La Voivre  
88000 EPINAL  
Tél. : 03.29.35.57.93  
Fax. : 03.29.35.31.12  
Email : sdanc@wanadoo.fr

## Contrôle périodique de l'assainissement non collectif

### Compte rendu de visite



SERVICE DE CONTROLE  
DE L'ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF

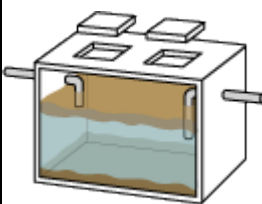
B.P.24  
88480 ETIVAL-CLAIREFONTAINE  
Tél : 03 29 41 16 05  
Email : contactv2ec@valterra.fr

Id abonné : 122222

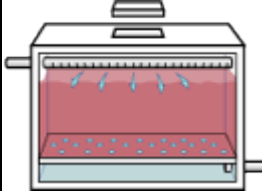
Page 4 / 7

Propriétaire : COMMUNE DE CHARMES

#### PRETRAITEMENT

Fosse toutes eaux 	Matériau	Plastique
	Accessible ?	Oui
	Tampon affleurant ?	Oui
	Présence de documents de mise en œuvre ?	Non
	Etat ?	Moyen
	Présence d'une cloison séparatrice ou un coude plongeant en entrée ?	Oui
	Présence d'une cloison séparatrice ou un coude plongeant en sortie ?	Oui
	Nuisances olfactives ?	Non
	Hauteur de boues < 1/2 ?	Non
	Fréquence de vidange :	Inconnue
<b>Remarques : Faire une vidange de la fosse toutes eaux.</b>		

#### PRETRAITEMENT

Filtre bactérien percolateur 	Matériau	Plastique
	Accessible ?	Oui
	Tampon affleurant ?	Oui
	Présence de documents de mise en œuvre ?	Non
	Etat ?	Moyen
	Répartition homogène ?	Oui
	Présence d'éléments filtrants ?	Oui
<b>Remarques :</b>		

#### REJET

Milieu superficiel	Cours d'eau ?	Oui
	Point de rejet observé par le technicien ?	Non
<b>Remarques :</b>		



Syndicat Mixte Départemental  
d'Assainissement Non Collectif  
9 avenue Pierre Blanck  
ZI La Voivre  
88000 EPINAL  
Tél. : 03.29.35.57.93  
Fax. : 03.29.35.31.12  
Email : sdanc@wanadoo.fr

## Contrôle périodique de l'assainissement non collectif

### Compte rendu de visite

Id abonné : 122222  
Propriétaire : COMMUNE DE CHARMES

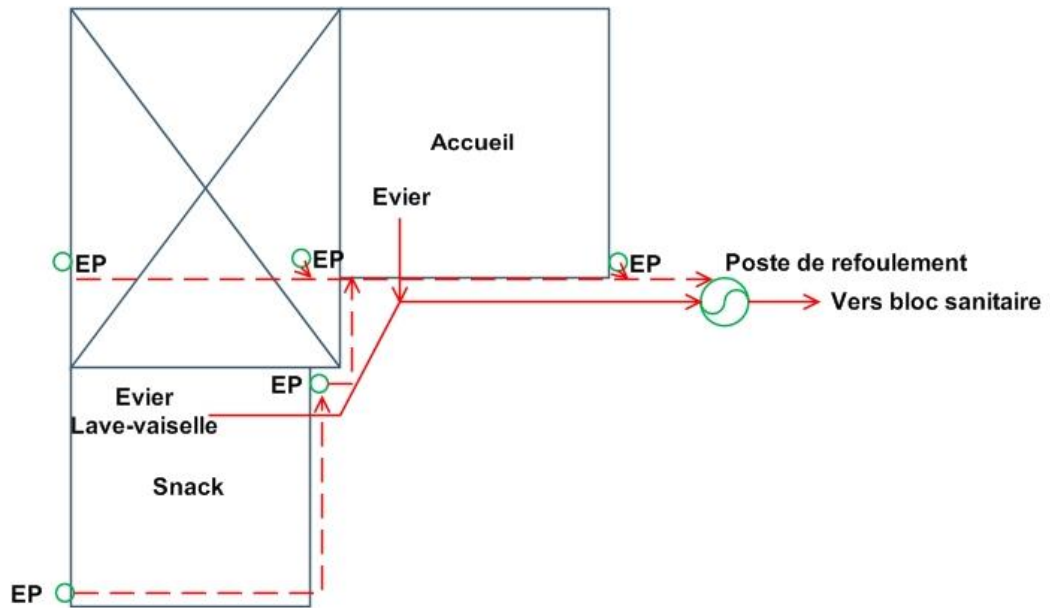
Page 5 / 7



SERVICE DE CONTROLE  
DE L'ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF

B.P.24  
88480 ETIVAL-CLAIREFONTAINE  
Tél : 03 29 41 16 05  
Email : contactv2ec@valterra.fr

#### Schémas de l'installation:



LEGENDE		— Tracé ou ouvrage vérifié	— Tracé ou ouvrage non vérifié (supposé ou selon indications fournies)
EP	— — —	Eaux pluviales	(FS) Fosse septique
EU	—	Eaux usées	(FTE) Fosse toutes eaux
WC		Eaux usées des toilettes	BAG Bac à graisses
EC		Eaux usées de la cuisine	FSH Filtre à sable horizontal
SdB		Eaux usées de la salle de bain	FSVd Filtre à sable vertical drainé
LL		Eaux usées du lave-linge	FSVnd Filtre à sable vertical non drainé
	□	Regard de visite	FBP Filtre bactérien percolateur



Syndicat Mixte Départemental  
d'Assainissement Non Collectif  
9 avenue Pierre Blanck  
ZI La Voivre  
88000 EPINAL  
Tél. : 03.29.35.57.93  
Fax. : 03.29.35.31.12  
Email : sdanc@wanadoo.fr

## Contrôle périodique de l'assainissement non collectif

### Compte rendu de visite

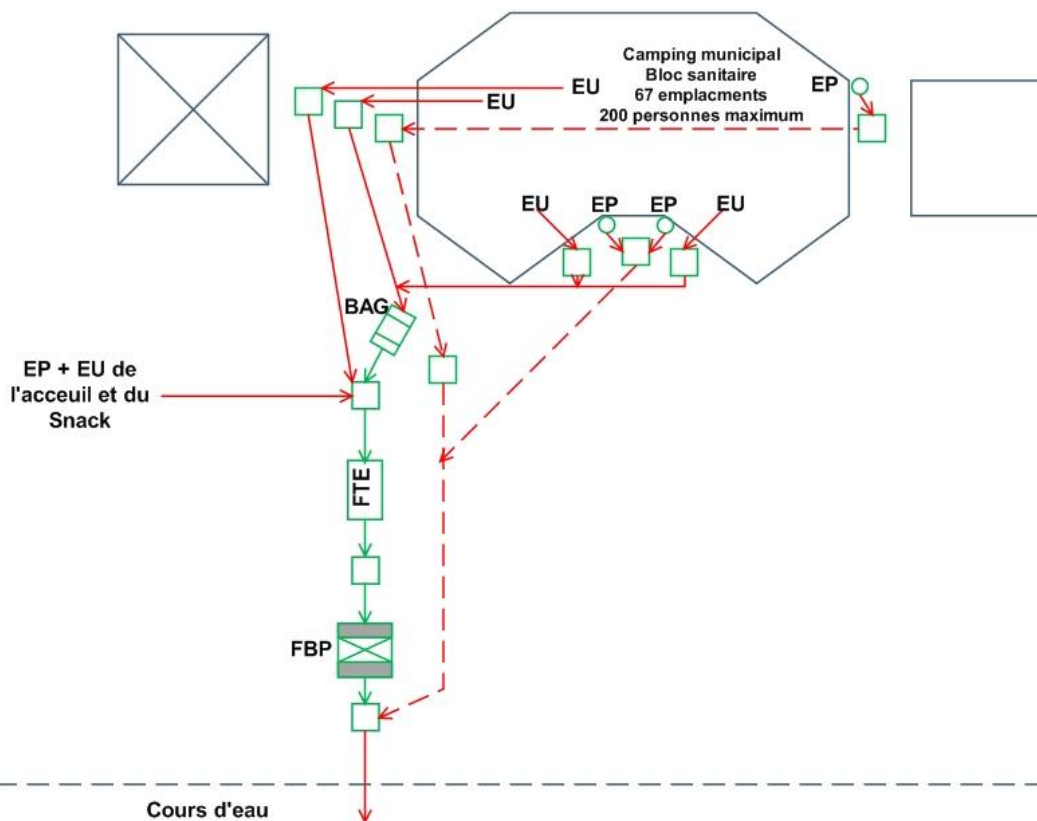
Id abonné : 122222  
Propriétaire : COMMUNE DE CHARMES

Page 6 / 7



SERVICE DE CONTROLE  
DE L'ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF

B.P.24  
88480 ETIVAL-CLAIREFONTAINE  
Tél : 03 29 41 16 05  
Email : contactv2ec@valterra.fr



LEGENDE		— Tracé ou ouvrage vérifié	— Tracé ou ouvrage non vérifié (supposé ou selon indications fournies)
EP	---	Eaux pluviales	(FS) Fosse septique
EU	—	Eaux usées	(FTE) Fosse toutes eaux
WC		Eaux usées des toilettes	BAG Bac à graisses
EC		Eaux usées de la cuisine	FSH Filtre à sable horizontal
SdB		Eaux usées de la salle de bain	FSVd Filtre à sable vertical drainé
LL		Eaux usées du lave-linge	FSVnd Filtre à sable vertical non drainé
□		Regard de visite	FBP Filtre bactérien percolateur



Syndicat Mixte Départemental  
d'Assainissement Non Collectif  
9 avenue Pierre Blanck  
ZI La Voivre  
88000 EPINAL  
Tél. : 03.29.35.57.93  
Fax. : 03.29.35.31.12  
Email : sdanc@wanadoo.fr

## Contrôle périodique de l'assainissement non collectif

### Compte rendu de visite

Id abonné : 122222  
Propriétaire : COMMUNE DE CHARMES

Page 7 / 7



SERVICE DE CONTROLE  
DE L'ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF

B.P.24  
88480 ETIVAL-CLAIREFONTAINE  
Tél : 03 29 41 16 05  
Email : contactv2ec@valterra.fr

#### Annexe:

#### Réglementation en vigueur au moment du diagnostic :

-Arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg de DBO5

-En application des fiches de cas éditées par le PANANC (Plan d'actions national sur l'assainissement non collectif)

\*Les différents textes sont consultables gratuitement sur le site [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

#### Evaluation de l'impact sanitaire et environnemental :

PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION	Zone à enjeux sanitaires ou environnementaux		
	NON	OUI	
		Enjeux sanitaires	Enjeux environnementaux
- Absence d'installation	<p><b>Non respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique</b></p> <p>* Mise en demeure de réaliser une installation conforme * Travaux à réaliser dans les meilleurs délais</p>		
- Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes)	<p><b>Installation non conforme</b> <b>&gt; Danger pour la santé des personnes</b> <b>Article 4 - cas a)</b></p>		
- Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation	<p>* Travaux obligatoires sous 4 ans * Travaux dans un délai de 1 an si vente</p>		
- Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	<p>* Travaux obligatoires sous 4 ans * Travaux dans un délai de 1 an si vente</p>		
- Installation incomplète	<p><b>Installation non conforme Article 4 - cas c)</b></p> <p>* Travaux dans un délai de 1 an si vente</p>	<p><b>Installation non conforme &gt; Danger pour la santé des personnes Article 4 - cas a)</b></p> <p>* Travaux obligatoires sous 4 ans * Travaux dans un délai de 1 an si vente</p>	<p><b>Installation non conforme &gt; Risque environnemental avéré Article 4 - cas a)</b></p> <p>* Travaux obligatoires sous 4 ans * Travaux dans un délai de 1 an si vente</p>
- Installation <b>significativement sous-dimensionnée</b>	<p>* Travaux obligatoires sous 4 ans * Travaux dans un délai de 1 an si vente</p>		
- Installation présentant des <b>dysfonctionnements majeurs</b>	<p>* Travaux obligatoires sous 4 ans * Travaux dans un délai de 1 an si vente</p>		
- Installation présentant des <b>défauts d'entretien</b> ou une <b>usure de l'un de ses éléments constitutifs</b>	<p>* Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation</p>		